



Vente par les domaines d'un bien vacant

Par **willy86**, le **14/02/2012** à **11:14**

Bonjour,

Je souhaite savoir si un particulier peut acheter directement un bien vacant ou en déshérence, directement auprès des domaines.

En effet le maire de notre commune prétend que ce n'est pas possible et a donc fait voter l'achat de ce bien par le conseil municipal, pour le louer à un commerçant qui voulait déplacer son fond de commerce.

Certains élus et administrés pensent que cet achat n'est pas justifié si le commerçant pouvait acquérir directement le bien.

A savoir que les biens vacants sont "gérés" par les domaines de Périgueux, pour l'ensemble des départements de cette région et non par les domaines du département concerné par la vente.

Interrogé, le service des domaines de Périgueux n'a pas voulu donner de réponse.

Cordialement.